

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 23/06/2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Gargenville, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>		
<b>ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU DEUXIEME PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL</b>		
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 23/06/2023	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 06/07/2023	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

### **Etaient présents : 115**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, BEAUVALLET Yves, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

### **Absent(s) représenté(s) : 18**

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice  
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami  
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
BERTRAND Alain a donné pouvoir à POYER Pascal  
BORDG Michaël a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique  
GUIDECOQ Christine a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël  
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien  
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François  
KHARJA Latifa a donné pouvoir à MONTANGERAND Thierry  
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
MACKOWIAK Ghyslaine a donné pouvoir à BOURE Denis  
MARIAGE Joël a donné pouvoir à LE GOFF Séverine

MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole  
NEDJAR Djamel a donné pouvoir à LEBOUIC Michel  
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à BROSSE Laurent

**Absent(s) non représenté(s) : 6**

COLLADO Pascal, CONTE Karine, DIOP Dieynaba, MAUREY Daniel, PRIMAS Sophie, RIOU Hervé

**Absent(s) non excusé(s) : 2**

ANCELOT Serge, OURS-PRISBIL Gérard

**127 POUR :**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphane, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, BEAUVALLET Yves, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**2 ABSTENTION :**

BOUDET Maurice, NAUTH Cyril

**4 NE PREND PAS PART :**

CHARBIT Jean-Christophe, DE JESUS PEDRO Nelson, GARAY François, TELLIER Martine

# EXPOSÉ

Le programme local de l'habitat intercommunal (PLHi) est un document stratégique définissant la politique locale de l'habitat pour 6 ans. Il est obligatoire pour les communautés urbaines et est validé par l'Etat après avis des communes. Il est constitué d'un diagnostic, d'un document d'orientations et d'un programme d'actions.

Le 1<sup>er</sup> PLHi couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2023. Ses 4 grandes orientations sont :

- Contribuer à l'effort régional de production de logements, en veillant au développement équilibré et durable du territoire ;
- Agir pour un parc social attractif ;
- Prévenir la dévalorisation du parc privé, renforcer son amélioration et lutter contre l'habitat indigne ;
- Contribuer aux réponses aux besoins spécifiques en logements.

Un bilan à mi-parcours a été adopté en Conseil communautaire du 24 novembre 2022.

Ce PLHi arrivant à échéance fin 2023, il est nécessaire d'engager la procédure d'élaboration d'un nouveau PLHi.

Les premiers enjeux identifiés pour ce deuxième PLHi sont les suivants :

- La réponse aux besoins logements des habitants ou comment concilier attractivité résidentielle, accueil de nouveaux habitants et maintien des parcours résidentiels des ménages locaux ;
- La cohérence du développement résidentiel avec les capacités actuelles et futures des infrastructures du territoire (EOLE, circulation, stationnement, système scolaire) ;
- La résilience de l'habitat face au changement climatique tant dans la transformation du tissu existant que dans la poursuite d'une construction neuve très économe de foncier qui contribue à l'atteinte du zéro artificialisation nette (ZAN) ;
- La difficile équation d'une répartition équilibrée et diversifiée des logements sur 73 communes aux fonctions résidentielles très différentes ;
- Le vieillissement de la population et ses impacts sur l'habitat entre maintien à domicile de personnes seules dans de grands logements et le développement d'offres dédiées mais pas toujours adaptées ;
- La contribution de l'habitat à l'attractivité économique : faciliter le logement, pour faciliter l'emploi, filières de production du logement, écoconstruction.

Il est précisé que les communes seront étroitement associées à l'élaboration de ce nouveau PLHi via la mise en place de groupes territoriaux et leur participation au Comité local de l'habitat qui sera mise en place.

Par ailleurs, la procédure réglementaire d'adoption des PLHi prévoit un avis de la commune sur le projet arrêté par le Conseil communautaire.

L'objectif est de délibérer sur un 1<sup>er</sup> arrêt de PLHi fin 2024. S'engagera ensuite la procédure d'adoption qui nécessite au moins 6 mois. L'adoption du deuxième PLHi est prévu pour la mi 2025 et qui couvrira la période 2025-2030.

Enfin, compte tenu de ces éléments de calendrier, il convient de prévoir la prolongation du PLHi actuel comme cela est permis par le cadre réglementaire pour 2 ans maximum.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'engagement de la procédure d'élaboration d'un nouveau programme local de l'habitat intercommunal (PLHi),
- d'approuver la mise en place d'un comité de pilotage chargé du suivi de l'élaboration du PLHi, puis de sa mise en œuvre, présidé par la Vice-présidente déléguée à l'habitat et aux relations avec le monde agricole, et réunissant l'ensemble des 73 communes, l'Etat, le Département

des Yvelines, la Région Ile-de-France, l'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France et Action Logement,

- d'approuver la mise en place d'un comité restreint chargé de préparer les travaux du comité local de l'habitat, présidé par la Vice-Présidente déléguée à l'habitat et aux relations avec le monde agricole, et les élus et élues communautaires ayant des délégations en lien direct avec l'habitat : le Vice-Président délégué au développement durable, le Vice-Président délégué à l'aménagement et au projet EOLE, la conseillère déléguée à l'urbanisme, et la conseillère déléguée à la politique de la ville,
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 11 du budget,
- de solliciter auprès de l'Etat la prolongation du 1<sup>er</sup> PLHi pour une durée de 2 ans maximum, dans les mêmes conditions de mise en œuvre,
- d'autoriser le Président à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document permettant sa mise en œuvre.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5215-20,

**VU** le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 302-1 et suivant et les articles R. 302-1 et suivants,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_19\_02\_14\_14 du 14 février 2019 adoptant le programme local de l'habitat 2018 - 2023,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2022-11-24\_7 du 24 novembre 2022 approuvant le bilan à mi-parcours du programme local de l'habitat 2018- 2023,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 3\_Aménagement du territoire le 20 juin 2023,

## APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'engagement de la procédure d'élaboration d'un nouveau programme local de l'habitat intercommunal.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** la mise en place la mise en place d'un comité de pilotage chargé du suivi de l'élaboration du Programme local de l'habitat intercommunal puis de sa mise en œuvre, présidé par la Vice-présidente déléguée à l'habitat et aux relations avec le monde agricole, et réunissant l'ensemble des 73 communes, l'Etat, le Département des Yvelines, la Région Ile-de-France, l'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France et Action logement.

**ARTICLE 3 : APPROUVE** la mise en place d'un comité restreint chargé de préparer les travaux du comité local de l'habitat, présidé par la Vice-Présidente déléguée à l'habitat et aux relations avec le monde agricole, et les élus et élues communautaires ayant des délégations en lien direct avec l'habitat : le Vice-Président délégué au développement durable, le Vice-Président délégué à l'aménagement et au projet EOLE, la conseillère déléguée à l'urbanisme, et la conseillère déléguée à la politique de la ville.

**ARTICLE 4 : DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 11 du budget 2023.

**ARTICLE 5 : SOLLICITE** auprès de l'Etat la prolongation du 1<sup>er</sup> programme local de l'habitat intercommunal pour une durée de 2 ans maximum, dans les mêmes conditions de mise en œuvre.

**ARTICLE 6 : AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document permettant sa mise en œuvre.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 06/07/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 06/07/2023

Exécutoire le: 06/07/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 29 juin 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile